

● LA FINANCIÈRE DU CARROUSEL, RAPPORT D'ÉTAPE

ENCOURAGEANT. La Financière du Carrousel, LFDC, est en quelque sorte la coopérative des CGPI. Ils peuvent trouver auprès d'elle un service multiproduits et multigestionnaires pour mieux affronter, sur le terrain, la concurrence des banquiers et des assureurs.

Après deux ans d'activité, ses trois fondateurs, **Jean-Pierre Corbel**, ancien chargé d'enseignement à Clermont-Ferrand puis à Paris IX Dauphine, aujourd'hui délégué régional de la Chambre des Indépendants du patrimoine, **Jean-Luc Deshors**, ancien directeur associé chez Carmignac Gestion, et actuel directeur général de la société de gestion Patrimoines et Sélections, et **Jean-René de La Giroday**, gérant de portefeuilles, ancien collaborateur du Groupe Fimagest et actuel président de Patrimoine et Sélections, ont présenté un rapport d'étape. La Financière du Carrousel, c'est 20 cabinets de CGPI affiliés et 200 millions d'encours gérés. **Pour les affiliés, c'est l'assurance de pouvoir répondre pleinement aux nouvelles contraintes réglementaires élaborées par les pouvoirs publics européens et français.** Bien entendu, des réunions mensuelles d'information, des sessions de formations spécifiques sont organisées à cet effet par LFDC. *«Chaque cabinet, expliquent les promoteurs de ce groupement, dispose d'outils de simulations dédiés, de matrices d'études mises à jour régulièrement pour répondre aux contraintes réglementaires, d'un back office administratif et financier intégrant la centralisation et le contrôle du commissionnement, d'une hotline SVP Patrimoniale, de locaux de réunions à Paris, d'une revue d'actualité et de jurisprudence bimensuelle, d'une revue hebdomadaire des marchés...».*

D'ailleurs, LFDC, véritable centrale d'achat, a conclu une quarantaine de partenariats avec des assureurs, des opérateurs immobiliers ou des plateformes financières qui donnent accès à quelque 2000 fonds, à plusieurs contrats d'assurance ou à des centaines d'offres immobilières.

La Financière du Carrousel refuse d'être assimilée à une franchise.

Néanmoins, si les affiliés restent libres dans leurs choix de produits et d'offres partenaires, si le groupement ne prend aucune participation dans le capital des cabinets affiliés, ces derniers se voient retenir 15% de leur chiffre d'affaires pour rémunérer les services rendus par la structure avec laquelle ils ont d'ailleurs préalablement signé un accord d'exclusivité. Les promoteurs de cette structure qui reconnaissent le poids du prélèvement opéré, affirment que celui-ci est compensé par les sur-commissions obtenues auprès des fournisseurs en raison du poids du groupement. Un poids qui devrait s'accroître dans les mois à venir puisque la Financière du Carrousel espère compter une quarantaine de cabinets affiliés, notamment en province, d'ici la fin de cette année.